IMT Nuremberg Archives

H – 602

International Court of Justice

H0602 - 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Séance du Jeudi 27 Juin 1946

ouverte à 10 H.

Sous la Présidence de Lord Justice LAWRENCE.

-:-:-:-:-:-:-

LE MARSHALL DE LA COUR. - Plaise au Tribunal, on nous rapporte que l'accusé Ribbentrop sera absent.

DR. FRITZ. - M. le Président, Mrs. les juges, tout d'abord une brève explication. Hier, à plusieurs reprises, j'ai cité le Ministère Public, et lors de mon futur interrogatoire, je désire le faire. Par ce mot, je veux désigner la présentation du cas de Fritsche par le Capitaine Schreider, au cours de l'audience du 24 Janvier 1946, au matin.

M. Fritsche , hier, vous a parlé de ses discours à la radio, de la propagande des alliés; une dernière question au sujet de cet ensemble : avez-vous également essayé de diviser le front des alliés par votre propagande ?

R. - Mais naturellement, je l'ai essayé. Tous les contrastes idéologiques, ou pratiquement politiques, ou les divergences entre les différentes nations alliées, je les ai élaborés. Je croyais que cela était un moyen de guerre permis. Je désirais, à cette époque, une division entre les alliés, tout autant qu'aujourd'hui je désire leur union, car l'Allemagne serait de toute façon, la première victime de tout conflit.

Q. - Vous êtes également accusé d'avoir aidé le rafermissement du contrôle nazi dans toute l'Allemagne.

H0602 - 0003

Avez-vous excité contre la démocratie ?

R. - Je n'ai jamais excité contre la démocratie comme telle. J'ai fait de la polémique contre la démocratie des 36 partis, la démocratie qui était au pouvoir auparavant en Allemagne, la démocratie sous laquelle des groupes si puissants restèrent sans pouvoir, tels par exemple que les deux partis marxistes.

J'ai critiqué la démocratie étrangère seulement sur deux points : tout d'abord les éléments qui limitaient l'idée directrice d'une démocratie. Je crois qu'il serait superflu, et que cela amènerait peut-être des malentendus d'énumérer cela aujourd'hui. Et puis, je critiquais la demande des démocraties étrangères de nous octroyer leur forme gouvernementale. Cela me paraissait, à cette époque, d'après mes connaissances, injustifié.

Q. - Croyez-vous donc que la dictature était la forme du Gouvernement la meilleure ?

R. - Je vous déclare tout spécialement qu'à cette époque, vue la situation et vus les besoins, oui. Aujourd'hui, naturellement , non, après que la forme de Gouvernement autoritaire a amené la catastrophe d'un meurtre de 5 millions d'hommes. Je crois que cette forme de Gouvernement, même en temps de nécessité, est fausse. J'estime d'ailleurs que toute limitation d'un contrôle démocratique aurait rendu impossible cette catastrophe.

Q. - On vous reproche, en outre, d'avoir propagé la doctrine de la "race des seigneurs". Le Ministère Public vous reproche indirectement cela. Comment en est-il?

R. - Jamais je n'ai propagé ou représenté la théorie de la race des Seigneurs. J'ai évité cette notion. J'ai interdit cette notion pour la presse allemande et

H0602 - 0004

pour la radio allemande pendant l'époque où je dirigeais l'un ou l'autre. Je crois également que la notion "race des seigneurs" a joué un rôle plus important dans la propagande anti-nationale-socialiste qu'en Allemagne même. J'ignore qui est l'inventeur de cette notion, publiquement on ne s'en est servi, à mon avis, que par des hommes tels que le Dr. Ley, homme qui est, je dois le dire ouvertement et et expressément, sous ce rapport pris au sérieux par personne.

D'une façon tacite, cette notion a joué un grand rôle auprès des SS en raison de son exclusivité du point de vue racial, mais des hommes intelligents, pleins de tact, et connaissant le monde un tant soit peu, évitaient l'emploi de ce terme.

Q. - M. le Président, je remets au Tribunal à cette occasion un affidavit du Dr. Stsarbine, en date du 19 mai 1946. Le Dr. Stsarbine, jusqu'au dernier moment, était Conseiller du Gouvernement au Ministère de la Propagande.

De cet affidavit, je cite ici une seule phrase, page 13 :"A ce propos, on peut expliquer également que Fritsche était toujours opposé à la notion de la race des seigneurs. Il a même expressément interdit l'utilisation de cette notion à la radio."

Mais le Ministère Public a donné une citation d'un de vos discours à la radio.

R. - La citation est exacte. Mais voulez-vous la lire exactement. Dans cette citation, on refuse la notion de la race des seigneurs pour le peuple juif et pour le peuple allemand. On ne peut pas se tromper.

Q. - M. le Président, cela se trouve dans l'accusation du Capitaine Schreider, texte anglais page 32, page

H0602 - 0005

31 du procès-verbal.

Vousn'avez pas seulement fait une propagande intérieure, mais également une propagande pour l'étranger. Quelle était la différence ?

R. - Dans mes discours à la radio, il n'y avait aucune différence, avant le déclenchement des hostilités; j'ai légèrement modifié les discours pour l'Allemagne ou pour l'étranger, tout simplement parce que le public était différent, et que je présumais des connaissances préliminaires différentes. Pendant la guerre, mes discours de la radio allemande furent transmis par les postes à onde courte. L'Allemagne et l'étranger pouvaient contrôler ce qui était dit, et pour l'Allemagne et pour l'étranger j'ai en outre, pendant les 12 années où je parlais à la radio allemande, interdit que l'on traduise mes discours. Car alors, il y a toujours une différence dans les nuances. Des exposés écrits pouvaient être traduits, également des discours publics, mais non pas les conversations superficielles et à moitié improvisées.

Q. - Est-ce que vos discours à la radio pour l'étranger ont trouvé une critique internationale ?

R. - Oui, très souvent pendant la guerre. Il y avait presque journellement une voix d'un pays quelconque qui s'élevait pour me critiquer, et ces critiques je les collectaiset les gardais en tant que documents.

On a repoussé cette demande et à ma connaissance, on ne m'a pas fait le reproche d'avoir excité ou poussé à la guerre, dans ces critiques.

Q. - Vous n'avez pas seulement eu une activité d'orateur de propagande, mais également d'organisateur. On vous reproche d'avoir créé un instrument important pour la soit-disante conspiration.

H0602 - 0006

Le Ministère Public dit, à ce sujet, que pendant treize ans, vous avez aidé à créer les moyens de propagande dont se servait d'une façon si efficace la conspiration. Avez-vous créé les organisations de la presse de l'Etat national-socialiste ?

R. - Non, cette organisation, je ne l'ai pas créée. Je n'ai pas non plus participé à sa création. Son créateur était le Dr. Goebbels, aidé du Dr. Dietrich, et du Reichsleiter Haman. Lorsqu'au cours de l'hiver 1938, je devins Directeur du soi-disant Service de Presse allemand, j'ai essayé d'adoucir et d'alléger les charges qui pesaient sur la presse allemande. Je l'ai essayé pour des raisons matérielles et personnelles. Par exemple, j'ai ramené à la presse des centaines de rédacteurs limogés depuis 1933-1934, parce qu'ils appartenaient à d'autres partis. Aujourd'hui, ceux-là m'en voudront, mais à cette époque, je voulais leur bien.

En outre, abstraction faite des conférences officielles de presse qui étaient très sévèrement contrôlées, et également dans les procès-verbaux, j'ai créé des conférences après-coup dans lesquelles je pris contact avec les représentants des 50 ou 60 journaux les plus importants et les plus influents, et je pus discuter plus librement tout ce qui touchait leurs travaux.

J'ai créé la maxime suivante : vous pouvez critiquer tout ce que vous voulez dans les journaux allemands. Si vous ne vous en servez pas comme en-tête, formulez-le élégamment et cachez-le dans votre texte. Et beaucoup de journalistes allemands des dernières douze années se sont servis de cette possibilité.

Je serais heureux si ce travail, qui était un travail caché pût être honoré dans l'intérêt actuellement de ces hommes qui , par leur confiance en ma personne,

H0602 - 0007

ont repris leur métier de journaliste.

Naturellement, je dois ajouter que la possibilité de critiquer était tout de même limitée et non pas illimitée.

Q. - M. le Président, à cette occasion, j'offre au Tribunal en accord avec le Ministère Public un document, document Fritsche nº 4. Il s'agit d'un extrait d'une lettre de l'ancien Lieutenant-Général Ditmar qui faisait des commentaires à la radio allemande, au sujet de la situation militaire et qui se trouve entre les mains des Anglais, en tant que prisonnier, actuellement.

Le commentateur de la radio anglaise Mr. Littleheart a envoyé un extrait au Ministère Public britannique, extrait d'une lettre que je désirerai citer brièvement.

Puis-je citer ?

LE PRESIDENT. - Oui, naturellement.

Q. - Ditmar écrit sur la possibilité de maintenir l'attitude critique et il croit que "cela était dû à Hans Fritsche, chef de la radio politique. Il croit que Fritsche était un opposant secret au régime et qu'il était content de la chance d'avoir trouvé un commentateur qui discrètement exprimait des idées proches des siennes, et secrètement amènerait une diminution de la confiance dans le régime."

A la suite de cette citation, une autre citation de l'affidavit du Dr. Stsarbine que j'ai déjà remis comme document Fritsche nº 2; page 11 de cet affidavit : "Les gens de la radio et les journalistes connaissaient la tolérance de Fritsche parfaitement. Lors de ces conférences, Fritsche avait un exemplaire du Volkischer Beobachter entre ses mains et faisait des remarques ironiques au sujet d'un exposé anti-juif.

"Je me rappelle qu'une fois il a exprimé sa criti-

H0602 – 0008

que par les paroles suivantes : un journal berlinois, et il montrait à tout le monde, bien lisiblement, le Volkischer Beobachter, a dans un article de fond de nouveau fait plus de deux gaffes à la fois. Peut-être que l'auteur trouvera tout de même encore le temps convenable..."

Par de telles remarques ironiques, Fritsche avait toujours les applaudissements de ses auditeurs, mais ce n'était pas sans danger pour lui, car Goebbels lisait et relisait journellement les procès-verbaux de ces conférences de presse.

M. Fritsche, à la suite de la parole du Général Ditmar en question, vous sentiez-vous un adversaire du régime ou bien comment le Général Ditmar peut-il affirmer une telle chose ?

R. - Je n'étais pas un adversaire du système ? Il serait ridicule et déshonorable de vouloir affirmer cela aujourd'hui, mais j'étais un adversaire farouche de tous les excès du système dont je pouvais me rendre compte.

L'excès que je reconnaissais le plus facilement, car cela se trouvait dans mon ressort, était la belle couleur que l'on donnait à toutes les nouvelles pendant la guerre. Le but de toute ma politique d'information était réaliste, et c'est ce que le Général Ditmar veut dire par ces expressions. J'ai rencontré le Général Ditmar en décembre 1942, ou en janvier 1943, donc à un moment où la 6ème armée à Stalingrad était déjà encerclée, mais l'on tenait encore ce fait secret pour le peuple allemand.

D'accord avec le Général Ditmar, et contrairement à la défense que j'avais reçue, j'ai publié l'encerclement de la 6ème armée à Stalingrad. A cette époque, il y avait une grande sensation dans les mois et les années qui suivirent.

FP/8
27/6/46
10 à 10 H.30

H0602 – 0009

J'ai toujours défendu le Général Ditmar, et sa façon réaliste de décrire la situation militaire. Je l'ai défendu surtout contre les attaques du Parti, mais également contre les attaques des Affaires Etrangères allemandes.qui indiquaient toujours que ces descriptions froides de Ditmar auraient une mauvaise influence sur les alliés de l'Allemagne.

H0602 - 0010

R.- Au cours de cette lutte pour les informations réalistes plus tard - et je prie le Tribunal de m'autoriser à le décrire très brièvement -, j'ai tenu tête à une lutte désespérée contre la propagande dans laquelle on se servait d'armes miraculeuses. Une année seulement après que le Dr. GOEBBELS pour la première fois eût parlé d'armes miraculeuses qui viendraient, j'ai seulement cité pour la première fois une nouvelle catégorie d'armes. SPEER a cité un SS Stan.....führer B....., qui, dans le cadre du Ministère de la Propagande, aurait fait une propagande secrète pour les armes miraculeuses. Il est l'auteur d'un exposé important du journal "Das Reich", portant l'entête sensationnelle "Nous, porteurs de secrets". Je devais luttêr contre de telles choses.

Un autre exemple particulièrement marquant est le suivant : Un membre des SS également, V....., écrivait au moment de l'invasion réussie un article dans lequel il disait que l'évacuation de la France était un "truc" particulièrement intelligent de la direction des opérations allemandes et qu'il créerait la possibilité d'une contre-offensive. Cet article, je l'ai interdit dans mon ressort et je devais toujours lutter contre les rumeurs au sujet des armes secrètes. Je l'ai fait à la fois publiquement et à la radio. J'ai pris position contre cette propagande.

D'un autre côté, puis-je indiquer également que mes supérieurs à chaque moment de la guerre m'ont toujours fait des promesses individuelles et justifiées, à savoir d'une offensive justement préparée, par exemple une attaque de la Prusse-Orientale vers le sud, une attaque partant de Haute-Silésie, une attaque partant de l'Alsace vers le Nord, etc... Avec ces affirmations justifiées jusque dans les détails, il y eut ce que j'ai déjà cité hier brièvement, les promesses politiques : par exemple, les descriptions du Dr. GOEBBELS selon lesquelles des pourparlers de politique étrangère avec l'adversaire d'un côté ou de l'autre étaient en cours.

Q.- Autre question : Qui dirigeait la politique de la presse?

.../..

H0602 - 0011

R.- La politique de la presse était dirigée par le chef de la presse du Reich, Dr. DIETRICH. Il donnait ses instructions d'une façon très spécialisée, pour la plupart dans un texte bien déterminé, La parole du jour du chef de la presse du Reich, et pour la plupart également il donnait les textes des commentaires dont on devait se servir par exemple lors de la conférence de la presse.

Le Dr. DIETRICH se tenait au Quartier Général du Führer en général et il reçut ses instructions directement d'HITLER. Les représentants du Dr. DIETRICH étaient SUNDERMAN et L.....

Le second facteur déterminant pour la politique de la presse allemande était le Reichleiter H..... qui se trouvait à la tête des éditeurs. Le troisième facteur en était le Dr. GOEBBELS en sa qualité de Ministre de la Propagande du Reich. Dépendaient de lui d'une façon formelle DIETRICH et H..... En fait tous deux avaient rang d'égalité avec lui et moi-même je devais toujours naviguer entre ces trois personnalités et je devais assurer la coordination.

Q.- Avez-vous créé l'organisation des renseignements journalistiques ?

R.- Oui. J'ai créé cette organisation. Elle est de moi en principe. Puis-je me référer à mon affidavit 3469-PS, point 17 ? J'administrais les renseignements journalistiques environ depuis 1934 à 1938. J'étais fier qu'au début de la guerre même l'adversaire avait reconnu le bon fonctionnement de cet appareil de renseignements, mais à cette époque je n'en étais plus le chef. Cette organisation, je l'ai créée comme spécialiste en temps de paix, sans songer le moins du monde à son utilisation en temps de guerre. La conclusion du Ministère Public selon laquelle je déterminais également le contenu des renseignements est fausse.

Q.- Le Ministère Public a dit que le Ministère de la Propagande était la fabrique de mensonges la plus riche en contes de fée de tous les temps. Qu'avez-vous à dire à ce sujet ?

H0602 - 0012

R.- Tout d'abord, pour moi personnellement je désire préciser très clairement ce qui suit. Je déclare sous mon serment que dans des questions réellement sérieuses de la politique et de la direction des opérations je n'ai commis aucune falsification et je n'ai xxxxxxxx dit aucun mensonge de façon consciente. Combien de fois je fus moi-même victime d'une falsification ou d'un mensonge, évidemment après les découvertes de ce procès je ne puis plus le dire. La même chose est valable, pour autant que je le sache, pour tous mes collaborateurs et je ne voudrais donc nullement nier que moi-même et mes collaborateurs avons eu une tendance, lors de l'utilisation de renseignements et de citations. La propagande malheureusement, lors d'une guerre, est condamnée à ne travailler qu'avec de la peinture noire et blanche, et très peu de grands esprits dépassaient ce cadre tracé. Je crois que cette peinture noire et blanche est même un luxe dont on n'a plus le droit de se servir.

Au sujet du Ministère de la Propagande comme tel, je dois dire que je ne puis juger que très peu dans le service que je dirigeais ; mais à mon avis et à ma connaissance il est erroné de croire que là au Ministère de la Propagande des milliers de petits mensonges étaient élaborés. Dans le cas d'espèce on travaillait assez proprement et assez honnêtement, d'une façon technique même complètement. Si nous avions menti pour des milliers de petites choses, l'adversaire en aurait fini bien plus rapidement avec nous que réellement il ne l'a fait. Mais ce qui est déterminant pour un tel appareil de renseignements, ce n'est pas le détail. Ce qui est déterminant, c'est la dernière et la plus profonde base de toute propagande. Ce qui importe est la foi dans la propreté du gouvernement xx que, d'une façon quelconque, chaque journaliste doit posséder, et cette base est ébranlée par ce que nous savons aujourd'hui de meurtres en masse et d'atrocités et elle est ébranlée également par le doute du désir de paix d'HITLER. Je ne puis pas juger des détails de cela.

.../..

H0602 - 0013

27 Juin 1946. 10hs35-11hs05.

Q.- Dans ce procès on a dit qu'il n'y a pas de lois internationales au sujet de l'utilisation de la propagande en temps de paix et en temps de guerre. Est-ce exact ?

R.- Je sais parfaitement bien que le Droit International ne limite nullement la propagande et surtout pas la propagande en temps de guerre. Je sais très bien également que seules dans quelques traités isolés entre les Etats se trouvent des clauses au sujet de l'utilisation de la propagande, par exemple le traité germano-polonais et le traité germano-russe. Mais durant toute sa vie de journaliste j'ai souligné que le manque de clauses internationales au sujet de la propagande ne permet pas de se servir librement du mensonge. J'ai toujours souligné la responsabilité morale du journaliste et de l'homme des renseignements. Je l'ai fait longuement avant la guerre dans une discussion avec Radio-Luxembourg et cela nous mènerait trop loin de revenir sur ce sujet. Si je n'ai pas cherché la mort au mois de Mai de l'année dernière, vous trouverez une raison dans mon désir de me justifier où, dans ce système, le pur idéalisme et le désir de se sacrifier se trouvaient dans ce peuple et où vous trouviez le mensonge et la brutalité ne reculant devant aucun crime.

Q.- Citez des exemples où vous vous sentiez trompé ?

R.- Dans ce procès on a parlé de renseignements se trouvant au début de la guerre concernant l'attaque de postes émetteurs de Gleiwitz. A cette époque j'ai cru en la justesse des nouvelles officielles allemandes. Je n'ai pas à parler de ce cas. En Décembre de l'année dernière, ici en prison à Nuremberg, par un entretien avec le Grand-Amiral RAEDER j'ai eu connaissance de ce que c'était réellement un sous-marin allemand qui avait coulé l'Athénia. Jusqu'alors j'avais cru fermement la véracité des renseignements officiels allemands selon lesquels un sous-marin allemand n'avait pas approché le lieu du désastre. J'ai demandé à mon avocat de rassembler les passages les plus durs de mes discours au sujet de l'affaire "Athénia" et de les mettre dans mon livre de documents.

.../..

H0602 - 0014

c'est-à-dire des choses qui seraient en ma défaveur, mais qui d'un autre côté exposent clairement comment, pas tout seul, je travaillais sur la base des renseignements officiels allemands et comment je recueillais les nouvelles qui soutenaient la façon de renseigner officiellement en Allemagne, comme par exemple le fait, pas communiqué officiellement au début et pouvant donner des doutes, que les débris de l'Athénia un jour après la catastrophe avaient été coulés par des coups de destroyer britannique, un fait qui est complètement normal dans la naviggtion mais qui me paraissait être une source de nouvelle méfiance. En outre je me suis également servi de renseignements américains au sujet de cette affaire.

Mais la nouvelle fausse/la plus impressionnante dont je fus victime était une nouvelle promulguée lors des derniers jours de la guerre et que je dois décrire afin d'éclaircir cette affaire. En ces jours, lorsque Berlin était encerclé par les armées russes, on informait les Berlinois qu'une armée se trouvait en marche sur Berlin, l'armée W....., qu'on ne combattait plus sur le front de l'Ouest. On a dit que RIBBENTROP s'était rendu au front de l'Ouest qu'il avait conclu un traité, et on a imprimé des tracts dans Berlin encerclé avec le texte "Soldats de l'armée W....., nous, Berlinois, nous savons que vous êtes déjà à Potsdam. Dépêchez-vous. Venez vite, aidez-nous". Ces tracts furent imprimés à un moment où l'armée W..... n'existait déjà plus et avait été capturée. Ces tracts furent lancés comme par hasard sur Berlin et devaient donner une nouvelle confiance aux habitants de Berlin. Cela se passait au moment où HITLER , d'après la déclaration de SPEER, avait déjà dit à ses intimes : "Cela ne vaudrait plus la peine de faire quelque chose pour le reste du peuple allemand".

Q.- M. le Président, les deux discours cités par FRITSCH ayant trait au cas "Athénia" se trouvent dans le document de FRITSCH n°1 que j'ai déjà remis hier, et je me réfère tout simplement au contenu de ces discours.

Voulez-vous citer des exemples de mensonges que vous connais-

H0602 -0015

siez et dont vous ne pensiez pas que c'étaient des mensonges ?

R.- Un exemple en est l'action V. Un colonel B....., xxxx à la radio britannique avait proclamé cette action V (Victoria Action) Moi-même, le même soir, je parlais à la radio allemande et je dis : "Nous ferons une action V et V veut dire Victoria". Après cela, le colonel B..... se plaignit de ce que je lui aurais volé son V. Je lui répondis : "Ce n'est pas le cas ; c'est moi qui ai trouvé le premier cette idée".

Q.- Mais si vous croyiez tout simplement opérer avec la vérité pourquoi employiez-vous un langage si rude ? Pourquoi défendiez-vous déécouter des postes étrangers ?

R.- Déjà dans mon affidavit j'avais souligné qu'à mon avis la dureté de mon langage restait toujours un peu en arrière en comparaison avec la dureté du langage de mes adversaires. L'interdiction d'écouter des postes étrangers a été promulguée expressément contre ma volonté. Pour moi cette défense n'était que gênante dans mes discussions avec mes adversaires étrangers dans les pays différents, car avec cette interdiction d'écouter des postes mon adversaire restait dans une demi ombre. Je n'avais pas le droit de lui parler officiellement, mais je savais d'un autre côté que beaucoup de mes auditeurs l'avaient écouté eux aussi.

Puis-je dire ici que je me suis toujours employé à établir un jugement modéré des délits contre cette interdiction d'écouter les postes étrangers ? A plusieurs reprises des autorités judiciaires m'avaient demandé, en tant que spécialiste - et je puis également souligner surtout après Stalingrad -, de créer un propre service d'écoute, un poste d'écoute de la radio russe, afin de rassembler et communiquer à leurs familles les noms des prisonniers allemands à Stalingrad, car il me paraissait cruel de ne pas renseigner les familles.

En outre, dans les questions d'interdiction d'écouter la radio étrangère il n'y avait qu'une seule alternative, c'est-à-dire ou bien confisquer tous les postes de T.S.F. et paralyser donc entièrement la radio allemande. - c'est ce que le Parti exigeait à

H0602 - 0016

plusieurs reprises -, ou bien interdire d'écouter les postes étrangers, et c'est ainsi que cette interdiction me paraissait être le moindre mal.

En outre il y avait tout de même la guerre et l'adversaire ne choisissait pas toujours non plus ses moyens. Je ne voudrais citer qu'un seul exemple : le poste Gustav Sigfried II qui, au début de son travail, recrutait des auditeurs en Allemagne avec des descriptions que je ne désire pas caractériser plus en détail mais qui m'obligeaient à interdire l'écoute de ce poste dans mon propre poste d'écoute.

Q.- On vous reproche d'avoir poussé à une politique d'exploitation sans aucun égard des territoires occupés. Reconnaissez-vous cela ?

R.- Non. Le but de tout mon travail de propagande en Europe était et devait être : gagner les peuples européens à la cause allemande. Tout le reste eut été illogique. Toutes les émissions radiophoniques dans toutes les langues européennes que je dirigeais n'avaient pendant de longues années qu'un seul but, justement gagner la collaboration volontaire surtout des territoires occupés pour la lutte du Reich.

Q.- Etiez-vous d'avis que l'administration allemande en territoires occupés procèdât à un recrutement volontaire ?

R.- Au début certainement, avec une seule exception en Ukraine. Autrement, à ma connaissance, toutes les administrations des territoires occupés ont recherché cette collaboration d'une façon plus ou moins adroite. Je vis alors les efforts gigantesques que les Alliés firent afin de troubler cette politique de collaboration allemande qui était très dangereuse pour eux. Je vis ces efforts des Alliés d'abord par le moyen de la propagande. Elle seule n'aurait pas suffi, mais je vis ensuite ces efforts avec d'autres moyens tels que les attentats et le sabotage. Là ces efforts avaient un grand succès. Des attentats créaient des représailles et des représailles créaient de nouveaux attentats.

Je désire ne pas être mal compris et cela n'est pas dit d'une

.../..

H0602 – 0017

façon cynique si je dis ce qui suit : Moi, en tant qu'homme de la propagande, je considérais le meurtre de HEYDRICH comme un petit succès, mais la destruction par les Allemands de L..... comme un très grand succès des Alliés.

H0602 - 0018

Q. - Est-ce que vous connaissiez les représailles ? Comment les avez-vous traitées dans votre propagande ?

R. - L'information de L... dont je viens de parler ne m'a été connue qu'après des mois car à ce moment-là, je me trouvais sur le front de l'Est. J'appris - et cela est significatif - uniquement la destruction des maisons de cette ville et l'expulsion des habitants, j'appris également qu'on avait retenu des otages mais je n'ai jamais eu connaissance de leur exécution ; ceci n'a été occupé qu'en territoire occupé. Quand il y a eu fusillades, on me rapportait qu'il s'agissait de condamnés à mort.

J'ignorais également le décret " Nacht und Nebel " mar contre j'appris que dans de nombreux cas, des villes et des communes avaient versé des amendes. Dans notre propagande, nous avons toujours communiqué les raisons de tellesmamendes.

Q. - Comment avez-vous décrit dans votre propagande le travail des administrations allemandes ?

R. - J'ai toujours indiqué le travail constructif qui, malgré toutes les difficultés et toutes les résistances, s'était fait dans les territoires occupés, et tout d'abord, le travail d'intensification de l'agriculture, et l'augmentation de la production industrielle ; je faisais indiquer l'approvisionnement des territoires occupés en vivres, et souvent - je voudrais le souligner expressément - l'approvisionnement par les réserves allemandes.

J'ai fait faire des rapports sur la création d'écoles et j'ai reçu des rapports très impressionnants que j'ai donnés par exemple, sur l'approvisionnement de villes comme Paris, malgré les attentats commis par l'adversaire contre des lignes de chemins de fer et autres moyens de transport de ce ravitaillement.

H0602 - 0019

Je fis collecter des renseignements, je fis faire des séries de discours ; il y eut de nombreuses informations à ce sujet. Je dois aussi souligner que dans aucun des territoires occupés par l'Allemagne il n'y avait une mortalité chez les nourrissons de 80 %. Nulle part, il n'y avait de terres incultes et il ne correspond nullement à la réalité de dire, comme l'a fait le Ministère Public en affirmant dans un moment d'excitation, que l'Allemagne et les Allemands auraient bien vécu pendant cette guerre pendant que les territoiresoccupés étaient affamés. Cela n'est pas vrai.

Q. - Que connaissiez-vous des abus dans les territoires occupés ?

R. - Surtout l'emploi des populations indigènes dans l'administration et le manque de concessions politiques dans les pays qui s'administraient eux-mêmes. Moi-même, tout de suite après la campagne de France, j'avais exigé une Magna carta europeansis, la Charte devant établir les droits des peuples européens. J'ai élaboré plusieurs memoranda, le Dr; Goebbels les a reçus et les a portés chez Hitler et lorsqu'en 1942 je décidais de revenir au Ministère dela Propagande, une des promessesdu Dr. Goebbels était que finalement cette Charte européenne serait proclamée.

DR. FRITZ. - Monsieur le Président, à ce propos, je voudrais citer un troisième passagedu document Fritsche-2, de l'affidavit Scharping - c'est àla page 13 de cet affidavit -. Jecite :

" Après l'occupation de différents
" payseuropéens, Fritsche a élaboré des directives pour les
" services de renseignements de la portéesuivante à peuprès :
" les peuples européens devaient se réunir avec l'Allemagne
" dans une confédération d'état sur une base d'égalité.

H0602 - 0020

" Il me chargea de progeter
" dans ce sens une série de conférences où ce point de vue jouerait le rôle prédominant et qui en même temps devait
" donner aux différents ressorts des instructions pour une
" construction saine dans lesterritoires occupés. "

Connaissiez-vous cela qui a été décrit par le Ministère Public ici au sujet de l'activité de la Police dans les territoires occupés ?

R. - Non.

Q. - A cette occasion, une autre question. J'ai déjà demandé au témoin Paulus comment vous vous étiez comporté après que vous ayez reçu connaissance de l'ordre des Commissaires. Qu'en était-il ?

R. - L'ordre de fusiller des Commissaires prisonniers russe, j'en ai eu connaissance au début de mai 1942, lorsque je vins à la VI ème Armée. J'ai immédiatement protesté, j'ignore si cet ordre a été exécuté ou non, mais le Maréchal Paulus a raison certainement lorsqu'il déclare que lexécution de cet ordre dans sa juridiction avait été empêché. Moi même je croyais de mon devoir de faire annuler cet ordre comme tel, et j'ai obtenu ce résultat, Lorsque, la VI me Armée, sur mon conseil a transmis certaines protestations à l'OKW ou au Quartier Général du Fuehrer. En outre, je suis convaincu que beaucoup de chefs d'armée agissaient de la même façon que les chefs de la VI ème Armée et qu'ils n'exécutaient pas cet ordre. Mais, à la suite de cela, on l'annula expréssement

Q. - Le Ministère Public cite deux passages de votre discours radiophonique du 05 juillet 1941 - Monsieur le Président, cela se trouve dans le procès-verbal anglais du Capitaine Sprecher, pages 32, 33. - Le Ministère Public déduit

H0602 - 0021

de cette citation que vous auriez incité à la prise de mesures sans aucun égard pour la population de l'Union Soviétique et que vous auriez calomnié les populations de ce pays.

LE PRESIDENT. - Nous ne pouvons pas le trouver ici quel est le numéro PS ?

DR FRITZ; - C'est le procès-verbal....

LE PRESIDENT. - Nous avons le livre de documents qui ne contient pas 33 pages, il contient juste 31 pages.

DR FRITZ. - Monsieur le Préisdent, je puis indiquer le numéro, c'est 3264-PS, pièce USA-723.

LE PRESIDENT. - C'est à la page 14 de votre livre. Avez-vous dit 5 juillet ?

DR FRITZ - 5 juillet 1941

LE PRESIDENT. - J'ai 7 et 10 juillet, mais pas 5. Quelle est la page dans les notes, savez-vous ?

DR FRITZ - Texte anglais pages 32, 33, j'ai le procès-verbal anglais ici.

LE PRESIDENT. - Il vaut mieux que vous continuez à lire.

DR FRITZ. - La citation du texte du Capitaine Sorecger :

" Comme des lettres de compa-
" gnies de propagande qui accompagnaient les armées allemandes
" ont décrété partout où l'armée allemande avançait, il est
" confirmé que dans cette lutte à l'Est un système politique
" n'en combat pas un autre mais la culture, la civilisation et
" la dignité humaine sont érigés contre des principes diaboli-
" ques d'un monde bas. "

H0602 - 0022

R. - Je voudrais dire ici que je n'ai pas demandé que soient prises des mesures sans égard à la population contre l'Union Soviétique et je ne désirais pas non plus calomnié les peuples de l'Union Soviétique.

Je me réfère au texte completdu discours du 5 juillet, je ne désire pas le lire mais je prie qu'on m'autorise à le résumer.

DR FRITZ. - Monsieur le Président, dans mon livre de documents I... je ne sais pas si le Tribunal l'a déjà sous les yeus.

LE PRESIDENT. - Nous ne l'avons pas.

DR FRITZ. - J'ai tous les discours de l'accusé Fritz, discours dont le Ministère Public a cité des passages à sa charge et j'en ai le texte complet dans ce livre.

LE PRESIDENT - On vient de me le donner, à quelle page cela se trouve-t-il ?

DR FRITZ - Aux pages 8 à 13. Discours du 5/7/41.

Q. Veulez-vous continuer ?

R. - Puis-je résumer brièvement le contenu. Je parlais des rapports que le public allemand avait reçu sur ce que des soldats allemands avaient vu, lors de leur avance en Russie, et surtout au sujet de l'assassinat de prisonniers dans les prisons de différentes villes. Je ne donnais pas une nouvelle description mais je rappelais seulement à cette époque les rapports et j'en déduisais qu'apparaissait maintenant combien la lutte était nécessaire contre un système où de telles atrocités étaient possible. Pour les peuples soviétiques, je me servis j'utilisais des mots de sympathie et de compassion.

H0602 - 0023

Q. - Avec cette même tendans, le Ministère Public cite une phrase d'un paragraphe de votre discours radiophonique du 10 juillet 1941. - Monsieur le Président, cela se trouve dans le livre de documents I, discours du 10 juillet 1941 - également texte complet , pages 14 à 19.

Que dites-vous de ces reproches.

R. - Dans cette citation et dans tout ce discours il est encore bien plus clairement exprimé ce que je viens de dire. J'indiquais à nouveau les rapports déjà cités, j'indiquais les descriptions des correspondants à l'étranger et très ouvertement je communiquais l'attitude de Moscou à ce sujet et je disais très franchement : Radio Moscou indique que ces atrocités sont des faits et des réalités, mais Radio Moscou affirme que ces atrocités n'étaient pas commises par des Russes mais par des Allemands."

Vis-à-vis de cette attitude de Moscou, si je puis ainsi m'exprimer, je pris la fuite dans le public. J'appelais comme témoins des millions de soldats allemands, j'appelais comme témoins leurs femmes, leurs mères, j'appelais d'une façon solennelle les habitants des territoires occupés dans lesquels des Allemands avaient le pouvoir, à cette époque-là, et où, comme je le disais, ils ne dépendaient que de la loi morale dans leur propre poitrine. Je tirai la conclusion que ces soldats allemands ne pouvaient pas avoir commis ces atrocités que Berlin et Moscou décrivent de la même façon.

Le Ministère Public affirmait que cet essai de mettre à la charge des Russes ces atrocités allemandes est ridicule. Je ne crois pas que ce passage est ridicule. Je crois, au contraire, qu'il est tragique. Cela démontre clairement, à mon avis, toute l'honnêteté de ma conviction de l'époque de la propreté et de l'honorabilité de la totalité de la direction des opérations allemandes. Et je crois, encore au-

H0602 - 0024

jourd'hui que le meurtre, la violence et les commandos spéciaux n'étaient qu'un corps étranger, une tumeur dans le sein du peuple allemand et de sa Wehrmacht.

Q. - Le Ministère Public cite finalement un passage de votre discours du 9 octobre 1941 dont on a déjà dénné une citation.

DR. FRITZ. - M. le Président, ceci se trouve dans le Livre de Documents Fritzsche n° 1, on trouve le texte complet de ce discours aux pages 20 à 25, et les citations du Ministère Public sont réunies dans un document qui se trouve dans le Livre de Documents Fritzsche du Ministère Public.

Le Tribunal pourrait donc facilement faire la comparaison de ces deux documents. Le Ministère Public déduit de cela que vous aviez parlé d'une façon enchantée de la politique nazie dans l'exploitation des territoires occupés.

Qu'avez-vous à dire à ce sujet ?

R. - D'un manque d'égard, il ne peut être question ni dans la citation du Ministère Public, ni dans le reste du texte du discours du 9 octobre 1941. J'indique, et je me rapporte à mon affidavit 3469-PS, paragraphe 39, un paragraphe que le Ministère Public a cité.

En plus, puis-je résumer brièvementle sens de mon discours de ce jour ? C'était l'époque où les soldats allemands se trouvaient de la Mer Noire au golfe de Biscay. Je pensais á la possibilité de se servir des biens de ce territoire immense. J'ai parlé des possibilités de ce continent si importantes qu'elles peuvent servir ou à la guerre, ou à la paix d'une façon égale, et je déclarai, à ce propos, qu'une famine par le blocus comme on l'avait essayé dans la guerre 1914-1918 ne pouvait plus entrer en ligne de compte. Je parlai des possibilitéés l'organisation de l'Europe qui pouvait déjà commencer en temps de guerre.

SB I

27/6/46

II 30 à II.45

H0602 - 0025

Q.- Que saviez-vous du transport des juifs émanant des régions occupées ?

R.- Je ne savais absolument rien du transport des juifs mais j'ai entendu parler souvent de l'arrestation de personnes individuelles, juives ou non .

Q.- Que savez-vous à la question qui á été traitée ici relative au travail forcé ?

R.- Je savais que des millions de travailleurs étrangers étaient occupés dans le Reich . Je ne les considérais pas comme des esclaves car je les voyais tous les jours circuler librement dans les rues de toutes les villes

Q.- Que saviez-vous quant à leur traitement, leurs salaires, leur ravitaillement ?

R.- J'ai appris, soit par moi-même, soit par mes collaborateurs , ce que faisait Sauckel et le service du Travail . D'après ces communications je me rappelle que les ouvriers étrangers à tous les points de vue étaient assimilés aux ouvriers allemands . Je me souviens en outre d'avoir entendu dire que les ouvriers de l'est qui avaient été assez mal traités au début auraient obtenu des améliorations considérables quant à leur traitement . J'ai entendu parler de plaintes selon lesquelles les ouvriers étrangers auraient même été mieux traités que les ouvriers allemands . et je me souviens particulièrement du fait que les ouvriers étrangers arrivaient à envoyer de l'argent à leur famille, dans leur pays . Fréquemment j'ai parlé à des ouvriers étrangers , je n'ai jamais reçu d'eux des plaintes . Par contre, de par ma profession et dans le Ministère à la propagande, j'ai entendu

H0602 – 0026

dire beaucoup de choses quant au ravitaillement des ouvriers étrangers et quant à leur traitement intellectuel . Souvent Sauckel et le Service du travail allemand m'ont parlé d'organiser des émissions à la radio pour tel ou tel groupe d'ouvriers étrangers . De même on m'a demandé d'autoriser des émissions réceptrices qui seraient organisées pour des camps d'ouvriers .

Q.- Saviez-vous que la plupart n'était pas venue volontairement ?

R.- Précisément, c'est ce que je ne savais pas . Ici, au cours du procès on a dit que Sauckel aurait un jour, lors d'une séance, fait part de ce fait en disant qu'une très petite proportion serait venue volontairement . C'est e que j'ignorais absolument . J'ai entendu les plaintes suivantes :

I° qu'on aurait fait aux ouvriers des promesses en les embauchant, promesses exagérées qui ensuite ne purent pas être tenues . Dans l'intérêt de ma propre propagande j'ai élevé des objections quand j'ai appris cela ,auprès du service de propagande de mon Ministère .

2° je me souviens d'avoir entendu des doléances de Polonais surtout sur le fait que des ouvriers polonais auraient été engagés par des entreprises particulières et individuelles .

Q .-Sauckel a dit qu'il collaborait dans ce sens avec le Ministère de la Propagande et qu'il avait eu souvent des entretiens à ce sujet avec lui . Avez-vous pris part à ces conversations ?

R.- Non, je n'ai jamais pris part à ces conversations . Je crois n'avoir fait la connaissance de Sauckel qu'ici mais il m'a rappelé une rencontre que nous aurions eue au

H0602 – 0027

printemps I945 chez le Docteur Goebbels à la suite d'une invitation que nous aurions reçue tous les deux .

Q.- Aviez-vous quelque chose à faire d'une façon quelconque à la Propagande, avec le recrutement des ouvriers étrangers dans les territoires occupés ?

R.- Non .

Q.- Qu'aviez-vous à faire au point de vue propagande en ce quiconcernait les régions occupées ?

R.- La propagande dans les régions occupées n'était pas sous mes ordres , pas davantage la radio et la presse . Cette propagande était sous les ordres du Commissaire du Reich gouverneur ou militarbefehlshaber , de cette région . De toute façon j'ai eu une influence sur cette propagande dans les régions occupées, et cela deux ou trois fois parce que, si cette propagande dans les régions occupées était en contradiction avec les directives données dans le Reich, j'intervenais . Je m'en apercevais d'après l'Echo, ce devait être un journal , je me rappelle d'un cas qui avait provoqué une grande agitation dans la radio-Paris allemande . Il y avait un nomm Fridrich qui avait attaqué le pape , et je fis renvoyer ce Friedrich .

Voilà quelle était mon influence dans la question . Le Docteur Goebbels avait vraisemblablement plus d'influence que moi sur la propagande des régions occupées et ceci par ses services de l'étranger, ou bien encore par la voie de son officier de liaison à l'O.K.W.

Q.- N'avez-vous jamais fait démissions à la radio dans les régions occupées ?

R.- Si , de deux sortes différentes . Je vais vous donner un exemple . Même si au temps de l'occupation alle-

H0602 - 0028

mande Radio-Paris était sous l'influence allemande, cependant je faisais en sorte que les vieilles émissions allemandes passent à Radio-Stuttgart en français . Je voulais par là exprimer clairement que l'occupation était une chose tout à fait provisoire en étant anormale, et que ce qui se passe à la suite de l'occupation n'a rien à voir avec les conversations franco-allemandes qui ont lieu entre les deux pays .

Deuxième exemple , j'ai fait des émissions allemandes en espagnol et en portugais , sur trois postes du sud de la France, parce que les émissions étaient plus facilement audibles en Espagne et au Portugal . J'avais un accord avec ces émetteurs et ces postes et le paiement était normal . Les négociations furent faites par le Ministre des Affaires étrangères pour y parvenir .

Q.- J'en arrive à une autre question : on vous reproche d'avoir exprimé des paroles nettement anti-sémites Sous quelle forme avez-vous pris part à la propagande anti-sémite ?

R.- Je n'étais pas anti-sémite dans le sens où vous le dites . L'accusation a prétendu que tous les accusés moi compris, avaient fait un appel : "Allemagne réveille-t-oi Les juifs doivent crever ." Je déclare sous la foidu serment que jamais je n'ai eu un mot ou une phrase pareille, ou quelque chose de ce genre . Je n'étais pas anti-sémite dans le sens des théories raciales ou des méthodes, depuis Théodore Fritz jusqu'à Julius Streicher .

Le Ministère public a prétendu que Streicher lui-même qui serait le plusgrand agitateur contre les juifs, de tous les temps, aurait à peine pu dépasser Fritsche dans le sens des calomnies dirigées contre les juifs . Je proteste ici contre cela . Jamais je n'ai fait de la propagande en

H0602 - 0029

parlant de meurtres rituels, de cabales, de Protocoles des Sages de Sion . A toute époque de ma vie, j'ai considéré cela comme une agitation dans le sens primitifs, pour des motifs humains .

Je regrette infiniment de vous faire une déclaration mais je ne peux pas me taire dans l'intérêt de la vérité . Mes collaborateurs et moi à la Presse et à la Radio, sans exception, avons protesté contre le Sturmer . En I3 ans, je ne l'ai jamais cité une fois dans mes conversations ou dans mes discours à la radio . On n'en parlait pas davantage dans la presse allemande . A l'époque où j'en faisais partie ses rédacteurs en chef ne faisaient pas partie de l'organisation de la presse allemande . Son éditeur ne faisait pas non plus partie de l'organisation des éditeurs . Je ne sais pas ce qui s'est passé plus tard .

Ainsi que je l'ai déjà dit dansmon interrogatoire j'ai essayé deux fois de faire interdire le Sturmer, je n'y suis pas arrivé . On me proposa la censure du Sturmer j'ai refusé . Je voulais interdire le Sturmer pas seulement parce que les résultats à la propagande allemande étaient vraiment les plus actifs qui aient jamais existé, mais je voulais arriver à le faire interdire d'abord pour des questions de bon goût , je voulais l'interdire comme une source de radicalisme contre laquelle j'ai lutté dans tous les domaines . Le grand mystère dont on a tant parlé dans cette salle, le fait que la vente du Sturmer ait atteint un demi million après I933, peut être rapproché du mystère de l'augmentation subite des organisations comme la SA par exemple . Le Parti en I933 n'acceptait plus de nouveaux membres et à la suite de cela beaucoup de gens Puisqu'ils ne pouvaient plus appartenir directement au Parti essayèrent de faire partie d'une organisation du Parti comme la SA , organisation secondaire, ou bien, ils voulurent prouver qu'ils adoptaient les idées nationales socialistes en prenant un abonnement au Sturmer .

H0602 - 0030

R. - Dans ce sens je n'étais pas antisémiste. Par contre j'étais antisémiste dans le sens suivant : je voulais que sois limitée l'influence toujours grandissante du judaisme sur la politique allemande. l'économie et le milieu intellectuel apfès la première guerre mondiale., une limitation de telle sorte qu'un certain chiffre de répartition soit adopté aux fonctions allemandes officielles. J'ai dit cela officiellement, et je l'a reconnu publiquement, mais je n'ai jamais dirigé pour cela une propagande systématique pour en arriver là.

Les déclarations antisémitiques que me reproche le Ministère public ont tout un autre rapport. C'est le fait suivant : après la déclaration de la guerre j'ai souvent remarqué que les émigrés juifs tout de suite après 1933 auraient spécifié et déclaré les premiers qu'il fallait une guerre contre l'Allemagne nationale socialiste. ; par exemple Emil Ludwig et George Bernhardt ou le P;;;;.... blatt. Autant que je m'en souvienne, c'est l'unique rapport avec lequel j'ai pu me déclarer antisémiste pour faire des déclarations d'ordre antisémique. Je ne puis pas dire cela sans vous prier de me permettre de dire encore quelque chose; dans ce procès seulement j'ai apris qu'en automne 1939 qu'il s'agissait d'une affaire beaucoup plus grave que celle de la questiondu Corridor et qu'en vérité on envisageait déjà unnouveau partage dela Pologne; et c'est ici également au cours de ce procès que j'ai appris qu' Hitler avait confirmé les craintes juives par un terrible meurtre. Si j'avais su ces choses là dès ce moment j'aurais décrit différemment le role de la propagande antijuive avant la guerre.

Dr FRITZ. - Monsieur le Président, en rapport

H0602 - 0031

avec cela je vous prie de vous référer au document Fritsche exhibit n° 2. Il s'agit de l'interrogatoire du Dr Scharping delap. 9 à 11. Cela figure dans monlivre de document n° 2 Je ne sais pas si le Tribunal a déjà le document entre les mains. P. 9 à 11. Je vous fais simplement remarquer le contenu. Le Ministère public cite une page d'unlivre de Mueller qui serait passé par le Ministère de la Propagande. D'après ce livre, le Ministère aurait le devoir de conner fdes éclaircissements quant à la question juive. D'après la description du Ministère Public on aurit pu croire que vous auriez eu ce travail à faire. Est- exact ?

R. - Non, en ce qui concerne le judaisme c'était une partie du service de la propagande en contradiction avec le service par exemple de l'administration. C'était la propagande active. Je n'ai jamais dirigé ce service de la propagande.

Q; - Une question entre les autres : l'accusé Streicher a dit le 29 avril que le Ministère de la Propagande avait publié une correspondance d'un national socialiste qui était adressée au Der Stuermer et qui donnait plusieurs déclarations antisémistes. Est-ce exact ?

R. - Non, la correspondance nationale socialiste ne fut pas faite par le Ministère de la Propagande mais par le représentant de la presse NSDAP. par le Reich Président. et je n'avais pasl'impression que les directeurs du Der Stuermer pouvaient donner d'autres articles que la correspondance nationale socialiste. ceux donnés par ~~le~~ NSK. De toute façon ilest possible que le Der Stuermer ait appliqué quelques phrases données par la NSK.

Q. - Le Ministère Public a cité une partie de votre discours à la radio du 18 décembre 1941. Ce discours figure dans monlivre de Document n° 1 à la p. 32. Il

H0602 - 0032

est contenu en entier dans cette page. Vous dites à cet endroit qud la destinée du judaisme enEurope devient très pénible et que ce destin s'étendra à tout le monde nouveau.

Le Ministère Public est d'avis que c'est là nundx une déclaration prévoyant de nouveaux gaits dans la poursuite des juifs. Que pouvez-vous dire là-dessus ?

R. - J'ai dit le destinpénible du judaisme. D'après ce que nous savons aujourd'hui ilest ~~xxxxx~~ évidant que cala parait etre comme si j'avais voulu parler du meurtre contre les juifs.Mais,je déclare je ne connaissais pas les meutres à ce moment là, que je ne pouvais donc pas y penser. Je ne voulais pas meme parler de l'évacuation des juifs car cela aussi du moins àBerlin n'eut lieu qu'unan plus tard ou meme un ou deux ans plus tard. Je pensais uniquement ~~xxx~~ au fait d'écarter les juifs de la politique et de l'économie; evidemment cela explique l' emploi du mot "pénible" qui est difficile à comprendre dans sa simplicité.

Vous me demandez aussi pourquoi j'ai parlé des juifs en Amérique en rapport aveccela. La phrase citée par l'accusation est liée irréfutablement avec la déclarationqui précédait comme quoi un conseil national juif aurait été envoyé au Président Roosevelt pour lui fait part de ce désir. Non seulement, cela ne peut etre encore en rapport avec des pensées plus compréhensibles- c'est peut-etre ce qui m'amena à faire ce discours- mais la plus grande partie de ce discours, environ les 9/10 traitait de la commission d'enquete qui avait été instaurée dans les UQ pour rechercher les motifs de Pearl Harbor.

LE PRESIDENT. - De quelles pages parlez-vous en ce moment ?

DR FRITZ. - Livre de Document, 1, Monsieur le Président, à la p. 26 jusqu'à la p. 32.

H0602 - 0033

LE PRESIDENT. - C'est à la p. 31.

DR FRITZ. - L'affaire concerne l'ensemble du discours. Le Ministère Public n'a cité que le dernier paragraphe du discours? Voulez-vous continuer, M. Fritsche.

R. - J'ai conseillé dans ce discours non seulement d'enqueter pour savoir si les armes américaines avaient été imprudentes, mais j'ai donné donné aussi le conseil de controler les égarements de la politique américaine si quelquefois quelqu'un n'aurait pas eu intéret à ce que la guerre se produise, et je rappelai qu'une commission d'enquete du Senét américain 20 ans après la première guerre cherchait les motifs de l'entrée dn guerre des US dans la Guerre Mondiale en 1917. Je disais textuellement :" cette commission du Sénat trouva que Wilson enle voulant ou non, en entrant dans la guerre n a été la victime de quelques excitateurs de guerre".

LE PRESIDENT. - Je ne vois pas ce que ceci à affaire avec l'accusé., le Comité d'Enquete pour l'entrée enguerre des Etats-Unis ?

DR FRITZ. - Monsieur le Président, je crois que l'accusé peut s'interrompre, mais il voulait ainsi prouver que cette citation au dernier paragraphe donnée par le Ministère Public pour le charger n'a été citée qu'en rapport avec la phrase précèdente. C'est tout.

Comme seconde citation le Ministère Public parle d'un passage d'une conversation que vous auriez euele 18 mars 1941. Le Ministère Public croit comprendre que c'est là aussi une excitation pour la poursuite des juifs. En outre, le Ministère Public dit que c'est là une preuve de votre propagande d'applicationdu principe de la "Race des Seigneurss.

H0602 - 0034

Monsieur le Président, d'est un discours du 19 mars 1941 qui se trouve dans mon Livre de Document n° 1 à la p. 2 à 7. De ce discours le Ministère Public n'a cité qu'un paragraphe. Qu'en dites-vous.?

R. - Je ne désire pas lire cette citation. Mais on constatera que j'ai pensé expressément que j'étais absolument de l'avis de Roosevelt lorsqu'il disait qu'il n'existait pas de Race des Seigneurs. J'ai écrit ceyte phrase non seulement vis à vis du germanisme, mais aussi vis à vis du judaisme.

Le Ministère Public déduisit de cette phrase que c'était là une explication pour des faits déjà exécutés dans la poursuite des juifs, et cela voulait dire également toujours d'après le Ministère Public qu'il sen produirait d'autres identiques. Je ne comprends pas cette conclusion, elle n'est fondée par rien.

LE PRESIDENT - Dans notte copie il n'y aucune date en haut de la page du ler volume. Je vois très bien , ceest dans le texte .

A quel endroit est l'extrait que le Ministère Public a cité ?

DR FRITZ.- C'est le chiffre 5, Monsieur le Président, à la p. 5. Cela commence par les paroles : Mais la Couronne ..... " et ainsi de suite. C'est la citation du Ministère Public.

Troisième citation. Le Ministère Public parle d'un de vos discours du 9 mars 1941.

Monsieur le Président, ac'est dans le livre de Document n° 1 à la page 20 à 25. C'est l'ensemble du discours. Le Ministère Public n'a cité là aussi qu'un

H0602-0035

seul passage. Dans ce

Q. Dans ce paragraphe vous parlez ; Monsieur Fritsche d'une nouvelle vague de l'excitation internationale judeo-démocrato-bolchévique;qu'en dites-vous,?

R. - J'ai très peu de choses à dire là-dessus. Ce discours eut lieu en automne 1941 au moment où le chef de la presse allemande avait déclaré que la victoire allemande à l'est était décisive. J'avais mis en garde toute la presse allemande sur la mauvaise application de ces paroles. Je ne croyais pas que cette décision était déjà prise. Je proposais à tous les journaux allemands de parler d'une durée plus longue de la guerre. Dans ce discours, je voulais précisément diminuer les résultats diminuer les résultats de cette nouvelle victoire et c'est peut-etre pour cela première fois dans un discours enAllemagne que je citais les trois facteursqui plus tard effectivement ont décidé de la lutte de l'Allemagne à l'Est. 1°) les partisans ; 2°) l'aide des armes internationales; 3°) la propagande.

Cette partie seule a été citée par le Ministère Public et elle exprime ce que j'ai déjà dit alors de mes connaissances et de monpoint de vue à cette époque.

Q. - Citation suivante : Le Ministère Public a cité un passage de votre discours du 8 janvier 1944. L'ensemble de ce discours, Monsieur le Président, se trouve dans monlivre de document n& 1 à la p. 40 à 45. Vous

Vous dites dans ce discours que ce n'est pas une nouvelle forme du Gouvernement ou une nouvelle forme du socialisme qui décidera de laguerre, mais que c'était à la suite de l'excitation des juifs et des ploutocrates. Comment en etes-vous arrivé à dire ces paroles ?

R. - Je vous prie aussi ici de vous référer

H0602-0036

à ce que je viens de direà l'instant et je tiens en outre à spécifier que cetteaccusationterrible,je sais qu'elle n'est pas venue de rien ou tout simplement parce que j'aurais voulu exciter. Cela est prouvé par le rapport de ces deux choses. Si vous m'y autorisez, est-ce que je puis vous expliquer le rapport de ces deux choses brièvement.

La question qui nous occupe exx émanait des divergences de vue entre les émigrés polonais à Londres, et le Gouvernement soviétique à Moscou. Il s'agissait d'exigences territoriales. Je citai alors exclusivement le LondonTimes Ce journal écrivait qu'il demandait que certains territoires polonais soient remis à la Russie, quec'était tout de meme unprix peu exigent et modeste quant à la ganratie absolue qu'avaitá la Pologne par l'Union Soviétique.

Ces déclarations du London Times, je m'enservis je peux bien dire tout naturellement pour faire une constatation de polémique dans laquelle je xxxxxx disais que"si le Times avait écrit cela enaout 1939, alors qu'il ne s'agissait que d'un corridor entre deux pays, nous n'enserions jamais arrivé à la guerre,"et ainsi de suite.

A cette occasion je tiens à spécifier que toutes ces citations font ressortir presque exclusivement la combinaison des points de vue juifs,plutocratiques, bolchéviques. Ce n'était pas la question de race laprimordiale,mais ce qui était primordiale c'était la lutte idéologique ainsi que nous nous la représentions au cours de cette guerre.

Q. -Citation suivante : Le Ministère public parle d'un passage de votre discours du 8 janvier 1940

L'ensemble dece discours est contenu dans le livre de document n° 1 à la p. 46 jusqu'à la p. 51. Le Ministère public cite deux passages, à savoir,à lap.50 de mon Livre de Document,paragraphe 2.Dans cette citation vous pré-

H0602 - 0037

tendez qu'une influence juive régnait sur la politique britannique. Comment en arrivates-vous à une pareille conclusion ?

R. - D'après cette citation, le Ministère Public a crudevoir conclure que c'était là une introduction à de nouvelles poursuites contre les juifs et à leur anéantissement. Ces conclusions cependant n'ont pas été justifiées ni prouvées ni dans leur teneur ni dans leur sens, pas davantage en rapport avec la citation. Je voudrais renoncer à vous décrire le rapport meme brièvement, Celaressort clairement de lalecture de ces mots. De toute façon je ne peux reconnaitre qu'ily ait là une excitation quant à l'anéantissement des juifs.

Q. - Dans le cadre général des crimes contre l'humanité onvous reproche d'avoir demandé le démembrement des juifs. Votre résultat logique enaurait été que de nouvelles mesures soient prises. C'est pourquoi ilme faut vous demander au sujet du meurtre des juifs ceci : connaissez vous l'ordre d'Hitler dont /la parlé ici le témoin Hoess ? et d'après lequel les juifs devaient etre assassinés ?

R. - Je déclare sous foi de serment que je n'ai pas connu cet ordre. Si je l'avais connu, je n'aurais pas suivi une heure de plus celui qui aurait donné cet ordre. J'affirme que cet ordre et que toute cette action étaient tenus secrets pour moi, alors que pourtant j'étais sur le point de les découvrir.

H0602 - 0038

GM/I

27/6/46

I2 h.30 - I3 h.05

Q.- Avez-vous, d'une façon quelconque, reçu un avis vous ordonnant de tuer un certain nombre de gens innocents ?

R.- Oui, en Février-Mars I942, je reçus une lettre d'un S.S. Führer d'Ukraine - je ne sais plus son nom - Le contenu de cette lettre me disait que celui qui l'écrivait, était le Chef d'une unité S.S. et qu'il avait reçu l'ordre de tuer les Juifs et l'élite intellectuelle de ces régions. A la réception de cet ordre, il en aurait reçu un choc nerveux et serait tombé malade. Il lui paraissait impossible de se plaindre par la voie hiérarchique. Il ne me connaissait pas, mais il avait confiance en moi. Peut-être pourrai-je lui venir en aide. Il me priait de ne pas donner son nom, étant donné que sa vie répondait de son silence.

J'appelai, sans réfléchir davantage, HEYDRICH par téléphone, après avoir reçu cette lettre. L'Obergruppen-Führer qui était alors Chef de la Gestapo ou du Service de Sécurité du Reich, je le connaissais à peine personnellement, mais il se déclara prêt à me recevoir. Je me rendis chez lui, et lui dit la chose, sans fioritures. Je lui posai la question :"Est-ce que vos S.S. sont là pour exécuter des gens d'une façon massive ?". HEYDRICH se mit fort en colère, et me répondit ce qui suit : il avait des petites sections, ou des grandes, de S.S., il les avait données pour faire la police ou pour assurer la sécurité des gens, à plusieurs MInistres ou Commissaires du Reich. Ces kommandos ont déjà été mal utilisés, peut-être est-ce là une fois de plus le cas avec le Kommando qui aurait été mis à la disposition du Gauleiter KOCH. Il me dit qu'il ferait tout de suite une enquête.

L'après-midi suivante, il m'appela au téléphone, de l'Etat-Major Général, et me dit :"Effectivement, cette

...

H0602 - 0039

chose devait être faite, et cela sur les ordres de KOCH." KOCH s'était appuyé sur le Führer. Celui-ci n'aurait pas encore pris position, j'en entendrai parler par la suite.

Deux jours plus tard, HEYDRICH me pria de lui rendre visite. Il me dit :"HITLER a strictement déclaré qu'il n'a jamais donné un ordre semblable. KOCH prétend qu'il y a eu un malentendu. Il y a une enquête en cours contre KOCH." En tous les cas HEYDRICH me déclara que les choses n'auraient pas lieu.

Je me souviens tout particulièrement d'une phrase qui est tombée au cours de cette conversation, à savoir, la déclaration de HEYDRICH :

"Croyez-moi M. FRISTSCHE, celui qui a la réputation d'être cruel, celui-là n'a pas besoin d'être cruel, il peut être humain."

Peu après, je fus incorporé dans l'armée. Je commandais la 6° Armée,-et je partis en Ukraine.

LE PRESIDENT.- Un instant, je n'ai pas bien compris cette dernière phrase. HEYDRICH a dit "Croyez-moi M. FRISTCHE ..." et ensuite ?

R.- Je puis répéter :

"Celui qui a la réputation d'être cruel, celui-là n'a pas besoin d'être cruel, il peut être humain."

LE PRESIDENT.- Ensuite, vous avez parlé d'aller à la 6° Armée ?

R.- Peu après je fus incorporé...

DR. FRITZ.- Il a ajouté, M. le Président, que peu après cette conversation avec HEYDRICH, lui-même, c'est à dire l'accusé FRITSCHE, a été mobilisé, et incorporé. Il avait demandé à faire partie de la 6° Armée qui était en Ukraine.

LE PRESIDENT.- Quelle est la date de cet incident ?

...

H0602 - 0040

R.- Février-Mars 1942.

Q.- Lorsque vous étiez soldat en Ukraine, avez-vous tenté de contrôler les données de HEYDRICH, et de voir si elles étaient exactes ?

R.- Je n'avais aucun pouvoir officiel pour cela, mais en tant qu'ancien journaliste, j'ai fait évidemment des enquêtes de mon propre chef.

Tout d'abord à Kiev, à la radio allemande qui s'y trouvait. Voici quels furent les résultats :

Oui, il y a eu quelques exécutions et cela après l'explosion de quelques blocs de maisons à Kiev, au cours de laquelle beaucoup de soldats allemands ont été tués. Mais ces exécutions avaient été effectuées après un jugement rendu par un Tribunal régulier.

Ensuite, j'allai ici et là dans le pays, entre Kiev et Poltava. La plupart du temps, je trouvais une population pacifique, aucun signe de terrorisme, et je fus moi-même très bien reçu.

A Poltava, je demandai à des officiers et à des soldats ce qu'il en était, et on me dit à nouveau :

Il y a eu quelques jugements rendus par les Tribunaux Militaires à Kharkov pour motif de sabotage.

Alors j'allais voir à Kharkov même, le Commandant S.S., et je parlais avec le Sturmführer. Celui-ci dit qu'il n'y avait pas eu d'exécutions. Il me montra la prison. Il y avait environ une cinquantaine de personnes, pas davantage. Je demandai où étaient les camps, il me dit qu'il n'y en avait pas.

Ensuite j'allai voir une famille ukrainienne, et je demandai à un cultivateur allemand, le résultat fut, toujours et toujours : Il n'y a pas eu d'exécutions.

C'est pourquoi j'en conclus que cela avait

...

H0602 - 0041

été une tentative qui n'avait pas été exécutée.

Q.- Est-ce que même avant cette lettre d'un Führer S.S. d'Ukraine, vous n'aviez pas eu de doutes, par exemple par les émissions des Alliés que vous écoutiez certainement?

R.- Sur les émissions des Alliés, en effet, je faisais faire des rapports, et sur mon ordre, on assemblait des documents sur les étrocités. Je les sortais du paquet monstre que présentait tous les jours les émissions des Alliés. Je faisais des démarches et des enquêtes.

Q.- Mais qui faisait ces enquêtes ?

R.- Des personnes compétentes dans le corps du gouvernement, le service des nouvelles de la presse ou un de ses collaborateurs, ou bien moi-même.

Q.- Mais qui était contrôlé ?

R.- D'abord ce fut le service de sécurité du Reich, parce que la plupart du temps il s'agissait de communications concernant les S.S. ou la Gaestapo, et leurs membres étaient accusés de meurtres.

Q.- Mais dans quelles formations de ces nombreux services se renseignait-on ?

R.- On se renseignait auprès des individus, respectivement, et je n'ai pas le moindre doute qu'on ait demandé des explications au nommé EICHMANN, dont on a parlé ici, au cours de ce procès. Du reste on se renseignait auprès du Sturmbannfürer SPENGLER ou bien son représentant VON KIEPINSKY Tous deus appartenaient au service, qui plus tard, passa aux mains de OHLENDORF qui a été cité ici comme témoin.

Fréauemment aussi, on s'adressait aux services extérieurs, au service de la sécurité du Reich, aux soi-disant formations de police qui s'occupaient de transmettre les informations de certaines régions définies.

H0602 - 0042

Q.- Quelles furent les réponses qu'on vous fit ?

R.- On nous répondait toujours, que ces nouvelles étaient, ou bien tout à fait fausses et inventées, ou bien que ces informations partaient de telle ou telle base. Fréquemment, on nous donnait des chiffres et des détails.

Q.- Avez-vous des données là-dessus ?

R.- Oui. Les réponses les plus importantes furent notées partiellement et même ronéotypées, et différentes formations à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère de la Propagande les reçurent. Tout le matériel était assemblé dans le service des archives dont j'ai déjà parlé ici, mais on ne l'a pas retrouvé.

Q.- Avez-vous cru ces réponses, tout simplement ?

R.- Je les ai crus, car c'étaient là des renseignements qui étaient de source officielle, et en outre, j'avais fréquemment vu prouver l'exactitude de ces renseignements qui émanaient de ces services ou de ces formations.

Q.- Que voulez-vous dire ?

R.- Je puis vous donner un exemple :

La première action de propagande de la guerre, par exemple, est venue de Varsovie, quand on a parlé de la destruction de l'image de la Vierge Noire de Zehnstachau. La nouvelle parcourut le monde entier. Nous amenâmes des Allemands et des journalistes étrangers à Zehnstachau, et ils furent convaincus que le fait était inexact.

Mais sur cette question de mon défenseur, je voudrais vous donner un exemple précis, qui s'est présenté il y a deux ou trois jours dans cette salle, et qui m'a beaucoup surpris.

Le journal anglais "News Chronicle" avait le

...

H0602-0043

24 Septembre I939, publié ...

LE PRESIDENT.- Quelle est la valeur du "News Chronicle" de I939, en tant que preuve ?

DR. FRITZ.- L'accusé veut prouver au Tribunal qu'il lui a fallu constater que beaucoup de déclarations de l'étranger sur les atrocités allemandes étaient absolument fausses, de sorte ...

LE PRESIDENT.- Nous n'avons pas besoin de détails à propos de cela. Il n'y a aucun doute sur le fait qu'il existait des comptes-rendus qui fréquemment, n'étaient pas absolument justes, et qu'il n'y avait pas besoin d'approfondir.

R.- Je voulais me rapporterà une information qui fut ensuite démentie, que ce que le monde pensait était faux, et que dans l'ombre du démenti, l'opinion publique allemande, sans qu'elle le remarque, a pris conscience qu'il s'était passé quelque chose d'important.

LE PRESIDENT.- Il peut citer des faits, mais il n'a pas besoin de détailler les articles de différents journaux.

DR FRITZ.- Est-ce une seule fois M. FRITSCHE, que vous avez constaté l'inexactitude des déclarations de l'étranger ? Avez-vous pu fréquemment en voir ?

R.- Cela arrivait très fréquemment ...

Q.- Brièvement M. FRITSCHE.

R.- Un de mes collaborateurs assembla, sous le titre "I07 mensonges dans une guerre de 8 semaines", un document, dont je voudrais citer une seule phrase.

L'assemblage de tant de fausses nouvelles de notre adversaire, me fit éprouver un juste sentiment de la foi qu'on pouvait accorder à de tels rapports, et ce sentiment fut le motif de mon travail ultérieur, que, sans cela, on ne saurait expliquer.

...

H0602 - 0044

Q.- Ne pensez-vous pas que de telles fausses déclarations, au début de la guerre, pouvaient se produire ?

R.- Non, je n'ai pas eu cette idée là, ces informations étaient trop fréquents au début. Je pouvais même les suivre par la suite, d'après- moi-même.

Q.- Que voulez-vous dire quant à vous-même ? Je vous prie de vous expliquer brièvement ?

R.- Une seule chose. La propagande ennemie a prétendu que j'avais 600.000 couronnes suédoises ....

LE PRESIDENT.- De quoi parle-t-il maintenant ?

DR. FRITZ.- Il veut donner un exemple d'une fausse indication qui aurait été donnée quant à lui-même , par la propagande ennemie. Il voulait dire cela très brièvement.

LE PRESIDENT.- Comme je l'ai déjà dit, il n'y a aucun doute qu'il y a eu des erreurs dans la presse à l'étranger. Nous ne pouvons approfondir cette sorte de question.

DR. FRITZ.- Je continue et passe à une autre question.

En votre qualité de spécialiste, dans les nouvelles transmises par les journaux, n'aviez-vous pas le sentiment qu'à où il y a de la fumée, il y a aussi du feu ? Croyiez-vous donc que rien n'était vrai ? Ne pensiez-vous pas qu'il y avait quelque chose d'exact dans les déclarations ennemies quant aux meurtres qui étaient attribués aux Allemands.?

R.- Précisément, je n'avais pas ce sentiment en qualité de journaliste. Toujours et toujours je pensais, et je me rappelais une fausse nouvelle officielle de la première guerre mondiale, et je vous prie de m'autoriser à la décrire ici, brièvement, car elle fait partie des motifs de la propagande que je menais.

...

H0602 - 0045

LE PRESIDENT.- Non, j'ai déjà fait remarquer que nous supposons qu'il y a beaucoup d'erreurs qui ont été faites, il n'y a pas besoin de les détailler.

DR. FRITZ.- Je passe à une autre question.

Vous saviez certainement que les Juifs étaient transportés hors du Reich; vous deviez tout de même remarquer qu'ils disparaissaient de la circulation ?

R.- Oui en effet, je le remarquais quoique la chose se soit passée d'une façon assez peu remarquable : j'entendais dire là-dessus ce que le Dr GOEBBELS disait au cours d'une conférence des Ministres en sa qualité de Gauleiter de Berlin. Il avait posé les exigences nécessaires quant au transport des Juifs.

Q.- Mais à votre avis, que faisait-on des Juifs? Que vous a-t-on dit là-dessus ?

R.- Le Dr GOEBBELS disait qu'ils étaient dans des camps réservés en Pologne. Jamais on n'a prétendu ou même supposé qu'ils étaient mis dans des camps de concentration ou qu'ils étaient tués.

Q.- Voulez-vous nous renseigner quant à ces soi-disant dépôts où se trouvaient les Juifs ?

R.- Bien entendu, j'ai essayé de me renseigner moi-même, j'ai appris quelque chose par exemple, d'un de mes anciens collaborateurs, qui faisait partie de l'administration du Gouvernement Général en Pologne, et qui devint une sorte de Conseiller Régional dans la Région de Biala-Boolaska. Il me disait que son rayon d'action était devenu uniquement Juif. IL me décrivit l'arrivée, l'installation de ces gens, qu'on transportait. Il parlait des difficultés de la répartition des Juifs pour la main-d'oeuvre.

Toutes ces descriptions étaient faites dans un sens humanitaire, et il me disait : "Chez moi les Juifs sont

...

H0602 - 0046

plus heureux que lorsqu'ils étaient dans le Reich."

Q.- Comment s'appelait cet homme ?

R.- Oberregierungsrat Robert KUEHL.

Q.- Avez-vous entendu dire des choses fâcheuses quant aux Juifs déportés ?

R.- Oui, le Sturmbannführer RADKE, de l'Etat-Major du Reichsführer S.S., a rapporté, peut-être en Décembre I942, que le taux de la mortalité des Juifs dans les ghettos de l'Est était anormalement élevé, ceci pour avoir mis des intellectuels à des travaux de force. Il en était résulté le typhus exanthématique.

Il me dit en outre que le Dr TAUBER, qui était le Chef du service juif dans la mission de la propagande, en I942, si je me souviens bien, que lors de l'occupation de Lemberg, et de Kovno on serait arrivé à des pogromes juifs, et ceci par la population indigène. Il m'a assuré en même temps, que du côté allemand on serait intervenu, malgré cela, ces faits m'ont amené à une critique violente, bien qu'ils me paraissent minimes, en considération de ce que nous savons maintenant.

J'ai fait cette critique vis-à-vis de mes supérieurs, et surtout vis à vis du Dr GOEBBELS, visà vis de mes collaborateurs, et vis à vis des membres de la Gestapo et du Parti. J'ai toujours fait remarquer la nécessité morale et politique de la protection que nous devions à ces Juifs qui nous étaient confiés.

Q.- Avez-vous entendu dire quoi que ce soit sur le destin des Juifs ?

R.- Souvent, des Juifs s'adressaient à moi, ou bien leurs parents ou amis, quant à des dommages ou des arrestations qu'ils auraient subi. C'étaient aussi des aryens qui

...

H0602 - 0047

faisaient cela, car mon nom était connu. J'ai toujours fait ce que j'ai pu pour aider ces personnes, et ceci par de nombreuses formations, par exemple le Service de la Sécurité du Reich, le Service du Personnel de mon ministère, les Gauleiters, les Ministres, et ainsi de suite.

Q.- Pourquoi vous êtes-vous adressé à tant de services différents ?

R.- Parce qu'il y avait beaucoup de demandes et si mon nom servait trop souvent, très rapidement je n'aurais plus eu d'influence.

Q.- Avez -vous refusé quelquefois de pareilles demandes ?

R.- Non, en aucun cas je n'ai refusé, et je tiens tout particulièrement à le spécifier, car dans ce Tribunal une lettre qui m'a été adressée ne m'a pas été communiquée, et on a publié dans la presse une lettre dans laquelle une femme prétend que j'aurais refusé une demande en grâce.

Je me rappelle parfaitement de ce cas, et je voudrais simplement vous dire brièvement, que dans ce cas j'ai rendu une visite toute spéciale au Ministre de la Justice à ce sujet.

LE PRESIDENT.- Il a déposé qu'il a eu différentes demandes, et qu'il n'en a refusé aucune.

Combien de temps allez-vous encore parler Dr FRITZ ?

DR. FRTIZ.- Je pense avoir terminé l'ensemble du cas FRITSCHE dans le courant de la matinée de demain.

M. le Président, j'ai entendu dire qu'il n'y avait pas de séance cet après-midi. S'il y en avait eu une, j'aurais certainement eu terminé aujourd'hui.

...

H0602 - 0048

J'espère que demain j'aurai fini d'entendre l'accusé comme témoin dans sa propre affaire, et je pense pouvoir entendre les autres témoins. Je crois que demain ~~après~~ à midi, je pourrai conclure.

LE PRESIDENT.- La Cour l'espère aussi car, comme je l'ai déjà dit, nous n'avons pas besoin que vous approfondissiez à ce point. Au gré de la Cour vous détaillez beaucoup trop, et ce sujet pourrait être traité de façon plus générale.

(Le Tribunal s'ajourne jusqu'au 28 Juin 1946 à 10 heures).